

La démarche de labellisation des écoquartiers

Participation aux groupes d'experts et à la commission régionale Ecoquartiers

Programme partenarial

Maître d'ouvrage

DREAL BFC

Autres partenaires

Autres agences d'urbanisme

Référent / Contact

Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr



L'intervention de l'AUTB

L'agence intervient dans le processus de labellisation depuis 2014, dans la réalisation d'expertises de projets en régions.

Quatre projets présentés pour l'étape 2 ont été ainsi expertisés par l'agence :

- Vandœuvre les Nancy (54), Biancamaria ;
- Besançon (25), Quartier Viotte ;
- Chantraine (88), Parc de l'Arsenal ;
- Illkirch-Graffenstaden (67), Les Prairies du Canal.
- Chalindrey (52), le Songeot, dont la labellisation n'a pas été retenue.

Un projet présenté à l'étape 4 a été expertisé en 2018 :

- Lyon (69), La Duchère, quartier en renouvellement urbain.

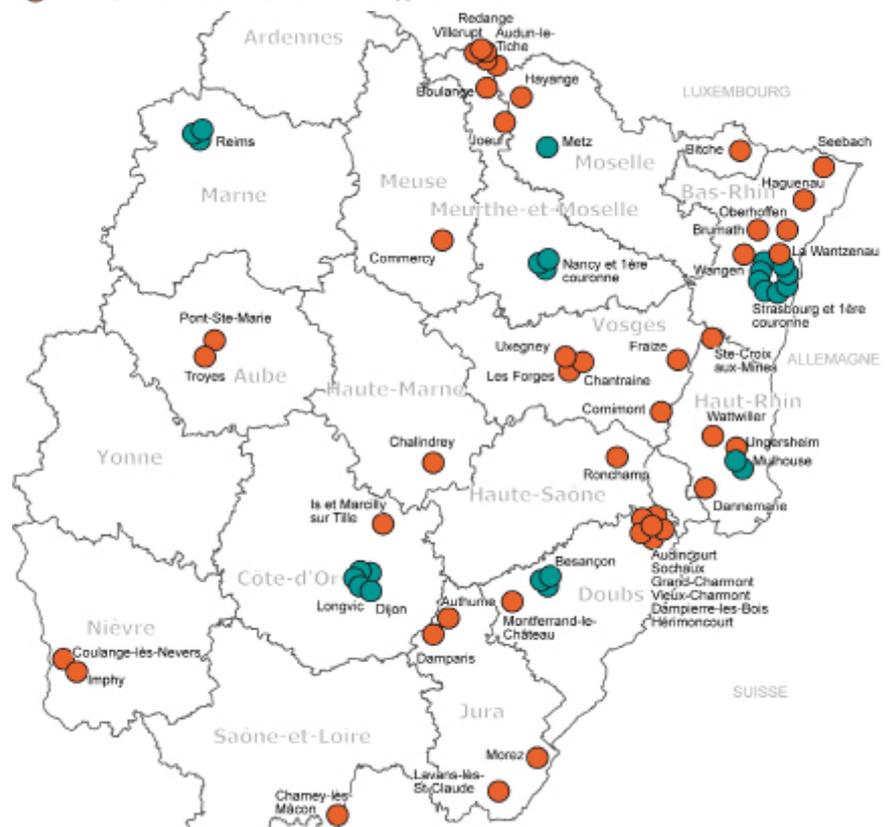
Ces quartiers affichent tous des ambitions différentes, par leur composition et leur dimension. Tous cependant répondent à des objectifs de développement urbain, de reconquête urbaine ou de rééquilibrage en termes d'habitat et de qualité de vie.

L'AUTB est en outre membre depuis 2016 de la commission régionale Bourgogne-Franche-Comté. En 2019, la commission a examiné le projet de quartier du Champ de la Porte de Coulanges les Nevers, en vue de sa labellisation à l'étape 2.

Le Label

Lancé en 2012, le label EcoQuartier a pour ambition de distinguer l'exemplarité des projets d'aménagement durable et de préciser les conditions de leur réussite. Il est bâti sur une charte de 20 engagements, rassemblés en 4 dimensions : démarche et processus, cadre de vie et usages, développement territorial, environnement climat. Il ne s'agit pas d'une norme ou d'un modèle unique d'urbanisation, mais de la valorisation d'une démarche progressive et souple, adaptée aux contextes et aux villes de toutes catégories.

- Ecoquartiers situés en agglomérations dont la commune principale comprend plus de 100 000 hab
- Ecoquartiers situés en dehors de ces agglomérations



Après les attributions de cette 7^{ème} campagne de labellisation, début 2020, la France compte près de 600 «EcoQuartiers» engagés dans cette démarche. 40 % seulement des écoquartiers sont situés dans des agglomérations dont la commune principale comprend plus de 100 000 habitants. Le développement des projets d'écoquartiers n'est donc pas une spécificité des grandes agglomérations du quart Nord-Est de la France.

Les projets labellisés en 2019 en France et dans les régions proches

Pour l'année 2019, au delà de la première étape correspondant à la signature de la charte d'engagement, 38 opérations ont été labellisées :

- ils se répartissent en :
- 28 en étape 2
 - 7 en étape 3
 - 3 en étape 4

Dans les régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est, les projets labellisés en 2019 sont au nombre de 3 (2 en étape 2, 1 en étape 3).